

PROVINCE DE QUÉBEC



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 238-0326

AVIS PUBLIC, vous est donné par la greffière-trésorière que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 238-0326, relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.**

Ce règlement a comme objectif de régir les bâtiments de manière à en assurer un entretien adéquat et à en permettre l'occupation sécuritaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire (Québec), aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Rosaire, ce 1^e jour de mars 2026.

Julie Roberge
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET: Avis public du règlement 238-0326 : Règlement numéro 238-0326 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Je, soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 11^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 11^e jour de mars 2026.



Julie Roberge,
Greffière-trésorière